Nations Unies S/2005/220



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 avril 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 31 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Haïti du 13 au 16 avril 2005, laquelle sera placée sous ma présidence, et en ont approuvé le mandat joint en annexe.

La mission, dont la composition vous sera communiquée prochainement, se déroulera en même temps que celle de Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Ronaldo Mota **Sardenberg**

05-29486 (F) 040405 040405

Annexe

Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 avril 2005)

1. Le Conseil de sécurité a décidé d'organiser une mission en Haïti, qui sera placée sous la présidence du Brésil et se déroulera en même temps que celle du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti. La visite aura lieu du 13 au 16 avril 2005.

2. Les objectifs de la mission sont les suivants :

a) Faire part du message suivant aux parties prenantes locales :

i) Exprimer un appui total à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et au maintien de la présence des Nations Unies en Haïti aussi longtemps que cela sera nécessaire;

ii) Souligner l'engagement à long terme de la communauté internationale aux fins de la stabilisation et du développement du pays et la nécessité pour les organisations internationales et régionales de continuer à fournir un appui en ce sens;

iii) Appeler l'attention sur le rôle moteur et les responsabilités du Gouvernement de transition pour atteindre les objectifs fixés;

iv) Mettre en évidence l'importance qu'il y a à renforcer la coordination entre le Gouvernement de transition et la MINUSTAH pour faire régner l'ordre. Réaffirmer et approuver l'appui continu offert par la MINUSTAH pour faciliter les initiatives du Gouvernement de transition;

v) Réaffirmer à quel point il importe de rejeter la violence, de protéger les droits de l'homme et de lutter contre l'impunité;

vi) Engager toutes les parties à participer sans réserve au processus électoral, en accord avec le calendrier proposé par le Conseil électoral provisoire, et à appuyer la tenue d'élections libres et régulières, tant à l'échelon local qu'au niveau national en 2005, et le transfert du pouvoir aux autorités qui auront été élues;

vii) Souligner l'importance cruciale qu'il y a à engager immédiatement un dialogue national ouvert à tous et placé sous le contrôle du peuple haïtien;

viii) Faire part de la détermination du Conseil de sécurité de voir tous les fonds annoncés se matérialiser promptement;

b) Évaluer le degré de coordination obtenu par la MINUSTAH dans tous les aspects de son mandat et celui des activités menées dans la capitale et dans le reste de l'île;

c) Examiner les progrès réalisés jusqu'à présent et évaluer les besoins dans les domaines suivants :

i) Sécurité :

a. Police. Évaluer la situation de la Police nationale haïtienne, les mécanismes envisagés pour la réformer et la création d'une force de police crédible, responsable de ses actes et respectée;

b. MINUSTAH. Évaluer l'exécution de la Mission dans le domaine de la sécurité et la voie à suivre, en tenant compte des capacités actuelles de la Police nationale et de la nécessité de renforcer la coopération entre la Police nationale et la Mission;

c. Désarmement, démobilisation et réinsertion. Évaluer les mesures prises, notamment sur le plan juridique, pour mettre en œuvre un programme global de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui s'adresse à tous les groupes armés illégaux, les mesures prises par le Gouvernement de transition et les mesures qui exigent une mise en œuvre immédiate, notamment de la part de la MINUSTAH;

ii) Transition politique :

a. Réconciliation. Examiner où en est le dialogue national et les mesures à prendre à cet égard par le Gouvernement de transition, avec le concours de la MINUSTAH;

b. Élections. Examiner où en sont la planification et la mise en œuvre du processus électoral et veiller à ce que les élections se déroulent selon le calendrier prévu;

iii) Droits de l'homme. Évaluer la situation des droits de l'homme, notamment en s'intéressant aux activités de la Police nationale, aux cas de détention arbitraire et aux besoins particuliers des femmes et des enfants;

iv) Développement :

a. Évaluer et encourager la mise en œuvre de projets à effet rapide, qui ont des conséquences directes sur les conditions de vie des Haïtiens, notamment dans les zones urbaines pauvres;

b. Examiner, en concertation avec le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti, les moyens d'aider le Gouvernement de transition à élaborer et à mettre en œuvre des projets de développement dans le pays, comme prévu dans le cadre de coopération intérimaire, et à formuler une stratégie de développement inscrite dans la durée;

v) Renforcement des institutions. Analyser l'évolution des projets et programmes relatifs à l'état de droit et à la réforme du secteur de la sécurité, notamment les institutions judiciaires et pénitentiaires, et évaluer les besoins et les problèmes dans ces domaines;

vi) Situation humanitaire. Évaluer la situation humanitaire.